

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 AVRIL 2017 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

Dans le cadre des délégations de compétences confiées au maire, le Conseil Municipal a validé les décisions suivantes :

- Mise à disposition de la salle des fêtes à l'association de gymnastique volontaire pour son nouveau créneau du vendredi matin
- Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour les parcelles AN 103/104/412/418
- Vente d'une vitrine de boucherie pour 2 100 € TTC
- Renouvellement des concessions de cimetière 223/P13AC et 227/A13AC pour 50 ans.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Les comptes 2017 ont été approuvés. Ils font ressortir un excédent global cumulé de 172 387 €. Les dépenses d'équipement se sont élevées à 83 733 € et ont consisté aux travaux d'urgence comme le remplacement d'une des chaudières du groupe scolaire, la réfection de la berge du Beuvron derrière le cimetière effondrée en 2015, le remplacement des huisseries de l'école. L'ensemble a bénéficié de subventions à hauteur de 43 700 €. Les dépenses de fonctionnement ont été contenues.

TAUX D'IMPOSITION 2018

Les taux d'imposition ne seront pas augmentés en 2018 en ce qui concerne la commune de Tour-en-Sologne. A noter que les bases, valeurs locatives, seront revalorisées de 1,20 % conformément à la loi de finances 2018, ce qui engendrera d'office une légère hausse.

BUDGET PREVISIONNEL 2018

La section de fonctionnement s'équilibre à 759 700 € et la section d'investissement à 216 000 €. Les investissements prévus cette année sont principalement divers travaux de voirie et réseaux, l'acquisition d'une voiture électrique en remplacement de l'express âgé de vingt-cinq ans, la poursuite de l'aménagement de l'aire de loisirs du Riou. Quelques subventions sont attendues sur ces projets.

Les recettes d'imposition sont en hausse de 5,76 % du fait de l'expansion de la commune et la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour des parcelles classées Natura 2000. Les dotations de l'Etat sont en hausse de 2,15 % notamment grâce à l'augmentation du nombre d'habitants. La participation au syndicat scolaire SIVOS Fontaines/Tour est en diminution de plus de 20 000 € grâce à la suppression de l'école le mercredi matin. Le montant des subventions aux associations a été reconduit. Aucun amortissement nouveau n'a été décidé. Un emprunt prend fin cette année et deux autres en 2020 ce qui permettra à la commune de retrouver une situation financière saine à la fin du mandat.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La convention qui lie la commune au Grand Chambord va être reconduite pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois. Elle gère les modalités administratives de mise à disposition des deux agents en charge de l'application du droit des sols.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS DE BRACIEUX

Le centre intercommunal de loisirs de Bracieux est ouvert aux habitants de Tour-en-Sologne qui peuvent ainsi bénéficier du même tarif que les habitants de Bracieux. En contrepartie, la commune de Tour-en-Sologne participe à hauteur de 5 € par journée enfant, 3 € la ½ journée avec cantine et 10 € par jour de camps. Cette convention est renouvelée pour l'année 2018.

MOTION EN FAVEUR DE LA PERENNITE DES MISES A JOUR DU CADASTRE

La direction générale des finances publiques envisage de stopper la mise à jour traditionnelle du plan cadastral au moyen des levés sur le terrain au profit d'utilisation de photos aériennes, informations extérieures... procédés qui semblent moins fiables. La périodicité ne serait plus annuelle. La municipalité a souhaité marquer

son soutien au maintien de la mise à jour par un géomètre, craignant la dégradation de la précision de cet outil de référence, ossature incontournable de tous les plans.

REPLACEMENT DE PERSONNEL

Le Conseil Municipal a donné son accord pour autoriser le recrutement de personnel en remplacement des agents momentanément absents pour congés annuels ou maladie.

PRET DE LA SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION « DANSONS »

Le prêt de la salle des fêtes a été reconduit pour la saison 2018/2019 à cette association de danse de salon, country... en guise de soutien à son activité.

CONVENTION AVEC DOM@DOM41

Cette association sollicitait la commune pour bénéficier d'une participation financière aux frais d'installation des téléassistances chez les habitants qui contractualisent avec eux. Le Conseil Municipal a souhaité surseoir en attendant d'évaluer le coût d'un engagement plus systématique avec l'ensemble des opérateurs afin de ne pas favoriser un prestataire plus qu'un autre.

DELAI DE PAIEMENT POUR LA SOCIETE CHAMBORD DEVELOPPEMENT

La société CHAMBORD DEVELOPPEMENT va bénéficier d'un nouveau délai de paiement, jusqu'au dernier trimestre 2018, avant de rembourser les frais de branchement avancés par la commune pour le futur lotissement de la Boulerie.

Le Maire, Robert HUTTEAU

